



Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice, « RRSSJ »

COORDINATION PROVINCIALE DU BANDUNDU

Tél. : 0998584088-0810204379 Emails : bandundu@rssi-rdc.org
aimeesperance_matungulu@yahoo.fr

ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel
n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

Projet d' :

« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »

**RAPPORT MENSUEL DU BANDUNDU
MARS 2014**

I. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS DE MARS 2014

La situation sécuritaire de la province a été marquée par certains événements, à savoir :

A Bandundu-ville :

1. la décision de Madame le Maire de la ville interdisant les transporteurs de Taxi-moto , communément appelés « Wewa » de transporter deux clients (personnes) et avec instruction ferme a la Police de Circulation Routière [PCR] d'arreter tout contrevenant.

Cette decision a été boycottée par les motards, parce qu'allant à l'encontre de l'arrêté du Ministre de Transports du Gouvernement central, lequel préconise le contraire de l'avis de la Maire de la ville [deux passagers]. Ce qui justifie la chasse dont ils furent l'objet, de la part des éléments de la PCR...

Il s'en est suivi un mouvement de grève observé par ces « Wewa », les 19 et 20 mars.



Une vue de transport en commun dans la ville de Bandundu [Photo RRSS]

2. La rencontre de football ayant opposé Vutuka de Kikwit à Saint Hyppolite de Bandundu-ville a fini par une bagarre généralisée entre les supporters des deux équipes.

La population a déploré le manque de professionnalisme dans l'intervention des policiers commis à la sécurisation du stade et de ses environs immédiats.

3. La délinquance prend corps à Bandundu-ville où des jeunes appartenant à un groupe dénommé « **Ba Iraquiens** », sèment la désolation, sous l'effet des boissons fortement alcoolisées [Supu na tolo]...



Etalage des boissons fortement alcoolisées, dans une boutique de Bandundu-ville, au vu et au su de la Police et de l'autorité locale [Photo RRSSJ]

Les membres du RRSSJ-Bandundu sont actuellement à l'étape de cartographie des lieux de vente et de consommation de ces boissons et autres stupéfiants, avant de collaborer et d'interagir avec la Police en vue du démantèlement de ceux-ci [lieux].

Village Ndjokele

Usage abusif d'arme à feu par la Police : pour n'avoir pas perçu le « Makolo¹ ya Police », un agent de la Police Nationale Congolaise a dégainé sa grenade, tuant ainsi un habitant du village Ndjokele [situé à près de 35 kilomètres de la Cité de Mushie].

Localité de Kwamouth

Une femme a été brûlée vive par son mari, commerçant de nationalité libanaise. Ce dernier a pris la fuite pour une destination inconnue, juste après son forfait.

¹ Une des mauvaises pratiques au sein de la Police Nationale Congolaise, c'est que l'agent envoyé pour déposer une convocation se croit dans le droit de soutirer de l'argent au destinataire de la convocation, en guise de frais de transport. 3

Le RRSSJ continuer de plaider en faveur de l'extension de la mise en œuvre de la doctrine de Police de Proximité, sur l'ensemble du territoire national. Car, en plus des principes de « 3P » et « 3R », la Police de Proximité se base aussi sur les « Dix Règles d'Or » d'un Commissariat de Référence dont la toute première prône la gratuité des services de la Police...

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la PNC et des FARDC...]

Les services étatiques ont mis sur pied un réseau de recherche d'informations et le déploiement d'un dispositif sécuritaire :

- Le bouclage ciblé du a la présence des « Kuluna » dans la ville ;
- L'organisation des patrouilles par la Police Nationale Congolaise ;
- Les équipes de patrouille ont reçus l'instruction de se présenter avant et après leur mission auprès des autorités des entités locales (quartier, localité...) ;
- L'interdiction formelle aux taxi- motos de transporter 2 ou 3 personnes dans la ville de Bandundu par une décision de la Mairie;
- L'interdiction aux policiers et militaires de porter l'uniforme et l'arme et de circuler à travers la ville sans autorisation ;
- La récupération des armes après le service ;
- La réglementation et le suivi du fonctionnement des Eglises, ONG et partis politiques dans les villes de Bandundu et Kikwit.

Réforme de l'Armée :

En ce qui concerne la réforme de l'Armée, jusqu'à ce jour aucune initiative n'est entreprise avec les FARDC. Or nous souhaitons que cette réforme se fasse pour effacer la mauvaise perception de la population à vis à vis des militaires et faciliter le rapprochement civilo-militaire.

2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques :

a) Interaction du RRSSJ provincial avec les acteurs étatiques

Partage d'informations avec la Police, qui reçoit régulièrement les rapports mensuels provinciaux du réseau.

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, monitoring, mobilisation communautaire...] .

L'action de monitoring sur terrain a permis d'évaluer, de temps en temps, la collaboration ainsi que le rapprochement entre la Police et la Population.

c) Implication et rôle des médias dans la mise en œuvre des activités de terrain.

Le médias locaux ne sont pas encore suffisamment impliqués dans le processus de mise en œuvre de la réforme du secteur de sécurité. D'où la nécessité de leur fournir plus d'information en la matière.

III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base

a) Réforme du secteur de sécurité :

- ✓ Amélioration des conditions sociales et professionnelles du Policier ;
- ✓ Renforcement des effectifs des policiers pour répondre à la demande d'une couverture efficace, en termes des besoins sécuritaires exprimés par la population ;
- ✓ Interaction entre les prestataires du secteur de sécurité et la Société Civile ;
- ✓ Renforcement de la sensibilisation à la base en vue de l'amélioration des relations entre Police et Population ;
- ✓ Promotion de la lutte contre la pollution sonore [tapages diurnes et nocturnes], la vente et la consommation du chanvre, des boissons fortement alcoolisées et autres stupéfiants...

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

Poursuite de la vulgarisation du contenu de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098 à l'intention des Organisations de la Société Civile.

3.2. Résultats obtenus au cours du mois

1. Renforcement du partenariat avec les acteurs étatiques et non étatiques.
2. Maintien de « l'Eveil Communautaire », dans le cadre de la Dynamique Communautaire sur les questions de sécurité humaine.
3. Renforcement d'un dialogue permanent avec le Commissariat Provincial de la Police, sur le suivi de l'Accord-cadre, la Résolution 2098 et la gestion de la sécurité quotidienne des communautés, dans la ville de Bandundu.

IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Les enjeux :

- Restaurer la sécurité dans la ville de Bandundu et environs.
- Etablir un système de dialogue avec la hiérarchie de la PNC-Bandundu.

4.2. Les défis à relever au mois suivant :

- ∞ Poursuivre la vulgarisation de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098, à travers la province.
- ∞ Améliorer la relation entre les transporteurs et la Police de Circulation Routière, d'une part et, d'autre part, entre la population et la police.

4.3. Les recommandations majeures :

1° Assemblée Provinciale :

- ❖ Promouvoir et intérioriser la culture de contrôle parlementaire du secteur de sécurité;
- ❖ Organiser des séances des auditions législatives pour permettre aux Organisations de la Société Civile de restituer les doléances de la population sur la situation sécuritaire, dans la ville de Bandundu en particulier et dans la province du Bandundu, en général.

2° Gouvernement Provincial :

- ❖ Appuyer la réforme de la Police;
- ❖ Appuyer les actions du RRSSJ, dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité ;
- ❖ Encourager la tenue des cadres de dialogue avec les parties prenantes à la réforme du secteur de sécurité et la population.

3° Police Nationale :

- ❖ Appliquer et faire respecter les lois et textes réglementaires sur la réforme de la Police;
- ❖ Etre à l'écoute de la population et lui fournir des services de sécurité, adaptés à ses besoins ;
- ❖ Appliquer les principes de Police de Proximité dans toutes les unités de police.

4° Partenaires d'appui :

- ❖ Appuyer la mise en œuvre des réformes en cours dans notre province [Armée et Police];
- ❖ Appuyer les actions de RRSSJ et des Organisations de la Société Civile, dans le cadre du monitoring et plaider sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

Fait à Bandundu, le 30 mars 2014

Aimée Espérance MATUNGULU
Coordonnatrice RRSSJ/BANDUNDU